

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET 96-57 du 22 Mars 1996

portant approbation du bilan et des
comptes annexes - Exercice 1994 de
la Loterie Nationale du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU l'Ordonnance N°6/PR/MFAE du 23 Mars 1967 portant création de la Loterie Nationale du Bénin ;
- VU le Décret N°95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°89-165 du 08 Mai 1989 portant approbation des Statuts de la Loterie Nationale du Bénin ;
- VU le Décret N°93-44 du 11 Mars 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- VU le Décret N°92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique ;

Sur Rapport conjoint du Ministre des Finances et du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;

Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 24 Janvier 1996

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont approuvés le bilan et les comptes annexes de l'exercice 1994 de la Loterie Nationale du Bénin, tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2. - Le bilan au 31 Décembre 1994 est arrêté total actif- total passif à la somme de TROIS MILLIARDS NEUF CENT TRENTE SIX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE NEUF MILLE TROIS (3 936 669 003) francs CFA.

Article 3. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Mars 1996

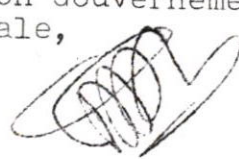
par le Président de la République,

Chef de l'Etat,

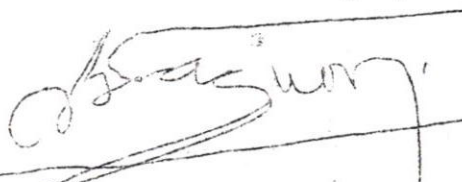
Chef du Gouvernement,


Nicéphore SÓGLO. -

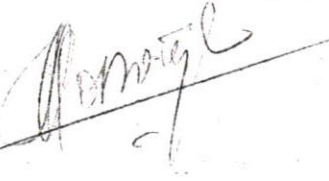
Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA. -

Le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique,


Robert TAGNON. -

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU. -

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 CS 2 HAAC 2 MEDN 4 MPRE 4 MF 4
Autres Ministères 17 SGG 4 CF-IGF-DGBM-DGID 5 GCONB 1 BN-ENA-FASJEP-
UNB 4 JO 1.-